

# Charte d'utilisation du site Internet de l'Association des Centraliens de Lyon

## Préambule

Le site Internet de l'Association des Centraliens de Lyon (l'Association) et ses services associés sont proposés par l'Association des Centraliens de Lyon, association déclarée sous le n° 48 RUP à la Préfecture du Rhône, domiciliée au 8 rue Germain, 69006 Lyon, France - <http://www.centraliens-lyon.net>

Le site de l'Association concourt aux buts et aux activités de celle-ci rappelés ci-après.

## 1. Buts de l'Association

*Cette partie est extraite du 1<sup>er</sup> article des statuts de l'Association.*

L'ASSOCIATION des CENTRALIENS de LYON est la nouvelle dénomination de l'Association des Anciens Elèves de l'ECOLE CENTRALE de LYON, fondée en 1866, et reconnue d'utilité publique par décret du 3 Août 1921.

Elle a pour buts :

- d'établir et de maintenir entre tous les anciens élèves diplômés de l'Ecole Centrale de Lyon des relations d'amitié et de solidarité et d'établir des liens privilégiés entre Anciens Elèves et Elèves (vie à l'école, parrainage, conférences ...)
- de défendre les droits de ses membres lorsque sont en jeu les intérêts généraux des Centraliens de Lyon ou de l'Ecole ;
- d'assurer la défense du titre et du diplôme d'Ingénieur de Centrale Lyon et, à cet effet, d'intervenir soit sur le plan amiable, soit sur le plan contentieux, en toutes circonstances où soit ce titre, soit ce diplôme seraient mis en cause, notamment dans des conditions de nature à porter atteinte à leur prestige et à leur rayonnement ;
- de promouvoir l'Ecole et son diplôme en contribuant avec le Conseil d'Administration et la Direction de l'Ecole à ce que les Enseignements prodigués à l'Ecole s'adaptent en permanence aux besoins évolutifs de l'économie et à ce que la qualité du recrutement des élèves demeure au niveau le plus élevé ;
- de faciliter à ses membres l'accès aux fonctions et emplois qui leur permettent de mettre en valeur leurs qualités morales et professionnelles ;
- de leur faciliter les moyens d'étendre leurs connaissances générales, culturelles, techniques et professionnelles ;
- de venir en aide à ses membres, et le cas échéant, à leurs conjoints, ascendants et descendants ;
- de contribuer au rayonnement de la communauté des Centraliens de Lyon.

## 2. Activités de l'Association

*Cette partie reprend le 2<sup>ème</sup> article des statuts de l'Association.*

L'activité de l'Association s'accomplit au moyen :

- de publications et communications : revue périodique, bulletins et annuaire des Centraliens de Lyon, en usant de tous supports, y compris ceux des nouvelles technologies ;
- de la tenue et de la mise à jour du fichier des Centraliens de Lyon ;
- de l'organisation de toutes manifestations servant les buts de l'Association : conférences, débats, colloques, réunions de tous genres ;

- d'oeuvres de solidarité et d'entraide : attribution de secours, prêts, prix et récompenses ;
- d'aide et de conseils en matière de carrières et d'emploi ;
- de la constitution, sous son égide, de groupes régionaux et étrangers et de groupements exprimant les affinités liées à la formation, au métier et à la culture de ses membres ;
- de l'adhésion et la participation à des Associations ou organismes susceptibles d'aider l'Association à atteindre ses objectifs et plus généralement de toute action susceptible d'accroître son rayonnement.

L'Association est à but non lucratif.

## Article I Objet

Dans le cadre des buts et des activités de l'Association, l'objectif de son site Internet est de faciliter la mise en relation, l'information et le débat, la prise de décision et les activités communes au sein de la communauté des Centraliens de Lyon.

La présente charte a pour objet de définir les modalités et conditions générales d'utilisation du site de l'Association.

Toute connexion au site de l'Association est subordonnée au respect de la présente charte.

L'utilisateur confirme accepter la charte d'utilisation du site Internet de l'Association des Centraliens de Lyon.

## Article II Services proposés par le site

### 1. L'annuaire

L'Association propose la consultation en ligne du fichier des Centraliens de Lyon.

Cette consultation est toutefois encadrée par les dispositions réglementaires suivantes :

« L'annuaire est protégé par la Loi n° 98-536 du 1er juillet 1998 qui punit de deux ans d'emprisonnement et de 150 000 Euros d'amende le fait de porter atteinte aux droits du producteur d'une base de données tels que définis à l'article L.342-1 du Code de la Propriété Intellectuelle. L'Association des Centraliens de Lyon bénéficie d'une protection du contenu des bases figurant dans cet annuaire, en application de l'article L.341-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Lors de la délibération prise par son conseil d'administration, l'Association des Centraliens de Lyon a décidé d'interdire à tout utilisateur :

1 - L'extraction, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de ses bases de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;

2 - La réutilisation, par la mise à disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de ses bases, quelle qu'en soit la forme.

Tout utilisateur de nos bases de données qui donnera, louera, échangea, vendra ou prêtera tout ou partie de nos bases de données s'exposera donc à des poursuites immédiates. »

L'annuaire permet aussi la mise à jour individuelle de ses propres données.

## 2. L'annuaire commun aux associations centraliennes

L'acceptation de faire figurer ses informations personnelles dans l'annuaire de l'Association des Centraliens de Lyon vaut acceptation de transmettre ces informations aux autres associations Centraliennes.

## 3. L'adresse mèl à vie

L'Association propose la mise à disposition d'une adresse mèl à vie, dont le libellé sera le plus souvent sous la forme *prénom.nom@centraliens-lyon.net*. Cette adresse mèl permettra la redirection vers une adresse mèl fournie par l'utilisateur.

## 4. L'accès à des espaces d'expression

Différents outils de type « espaces d'expression » sont proposés afin de faciliter la communication publique entre ses utilisateurs et l'expression publique de points de vue.

La communication de ces informations est réalisée par l'utilisateur, sous sa seule responsabilité.

Il en est l'éditeur au sens de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée par la loi n° 2000-719 du 1er août 2000.

Le contenu des ces informations doit être en conformité avec les lois et réglementations en vigueur, nationales comme internationales, notamment en matière de propriété intellectuelle, littéraire et artistique, et ne contenir aucune information qui pourrait être considérée comme dénigrante, diffamatoire ou injurieuse, ou portant atteinte à la vie privée, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.

## 5. Modération a posteriori des espaces d'expression

Un modérateur est susceptible de supprimer, postérieurement à sa diffusion, toute contribution qui ne serait pas en relation avec le thème abordé ou qui ne respecterait pas les termes de la présente charte du site.

## 6. Droit d'accès aux contributions des espaces d'expression

L'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Il peut, à tout moment, demander que ses contributions à ces espaces d'expression soient supprimées.

Pour exercer ce droit, nous contacter à l'adresse mèl [support@centraliens-lyon.net](mailto:support@centraliens-lyon.net).

## 7. Modifications des prestations offertes & interruption du service

L'Association se réserve la possibilité de suspendre le fonctionnement du site pour des raisons de maintenance ou de mise à jour. L'association prévendra, sur son site Web et dans la mesure du possible, les utilisateurs des opérations de maintenance ou de mise à jour envisagées, et ce sans être tenue à aucune garantie ni indemnité et/ou dommages-intérêts d'aucune sorte vis à vis des utilisateurs.

## Article III Protection des données personnelles

### 1. Droit d'accès et de modification

Le site, sous réserve de disposer de ses identifiants, permet l'accès et la modification des données personnelles concernant un utilisateur.

Tout utilisateur peut demander à l'Association la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier le cas échéant, conformément à la loi n°

78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

En vertu de la loi n° 2000-719 du 1er août 2000, les coordonnées déclarées par l'utilisateur pourront être communiquées sur réquisition des autorités judiciaires.

## 2. Non divulgation des informations personnelles

L'Association s'engage à ne pas vendre, donner ou divulguer à un tiers extérieur à la communauté des Centraliens au sens large les informations confiées.

Cependant, conformément au droit français, ces informations pourront être dévoilées par l'Association à toute personne physique, morale ou entité administrative qui aurait la faculté de l'exiger.

## Article IV Délégation & évolution

### 1. Délégation

Dans la mesure où certains besoins n'étaient pas satisfaits par le site de l'Association, des initiatives annexes pourraient être mises en œuvre par des membres de l'Association et se prévaloir de l'Association des Centraliens de Lyon, sous réserve :

- d'avoir été déclarées auprès de l'Association des Centraliens de Lyon,
- d'être explicitement référencées sur le site de l'Association par un lien URL (hors partie forum),
- de faire référence et d'afficher les termes de cette présente charte,
- d'appliquer et de faire appliquer les termes de la présente charte.

### 2. Evolution & vie du site

Ce site est voué à évoluer et vivre sous l'impulsion et la proposition de ses utilisateurs.

Tout utilisateur est invité à contribuer à le faire vivre,

- en proposant des éléments de contenu s'inscrivant dans l'objet et les buts de l'Association,
- en contribuant à l'animation d'espace d'expression et plus généralement du réseau de l'Association,
- en formulant des propositions constructives d'évolution,
- et éventuellement jusqu'en contribuant à la mise en place de fonctionnalités nouvelles (sous réserve de qualification de la solution proposée).

### 3. Liens & politique de liens

Les liens proposés vers d'autres sites sont communiqués à simple titre indicatif ; ils ne sauraient engager la responsabilité de l'Association, tant en ce qui concerne les contenus que les conditions d'accès.

En premier lieu, ces liens doivent faire référence à d'autres groupes ou associations d'élèves ou d'anciens élèves.

Ils doivent faire l'objet d'un lien réciproque.

Les mêmes règles de modération a posteriori s'appliquent au cas particulier des liens.

## Article V Règles d'usage de l'Internet

L'utilisateur déclare accepter les spécificités et les limites d'Internet et en particulier reconnaît :

- que la communauté des utilisateurs d'Internet a développé un code de bonne conduite que l'utilisateur déclare bien connaître et dont la transgression peut avoir pour effet d'exclure le contrevenant de l'accès au site de l'Association, sans que l'Association ne puisse être tenue responsable de ce fait ;

- que les données circulant sur Internet ne doivent pas contrevenir aux lois, réglementations, chartes d'usages ou déontologies, nationales et internationales en vigueur ;
- que l'utilisateur, par son comportement et par les informations qu'il diffuse, fera en sorte de ne pas porter atteinte aux droits des tiers, notamment par :
  - la diffusion de matériel protégé par un droit de propriété intellectuelle, littéraire, artistique. Les données circulant sur Internet pouvant être réglementées en terme d'usage ou protégées par un droit de propriété, l'utilisateur est donc l'unique responsable de l'utilisation des données qu'il consulte, stocke et transporte sur Internet ;
  - la propagation de propos, d'images ou de sons pouvant constituer une diffamation, une injure, un dénigrement ou portant atteinte à la vie privée, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ;
- que les données circulant sur le réseau Internet sont susceptibles d'être détournées

## Article VI Utilisation des codes d'accès et identifiants

### 1. Accès

La partie privée du site de l'Association est réservée aux Centraliens de Lyon, c'est à dire

- aux anciens élèves diplômés de l'École Centrale de Lyon (ingénieurs et docteurs),
- aux élèves en cours d'étude (élèves ingénieurs et doctorants)

ainsi qu'aux partenaires explicitement autorisés par le bureau de l'Association.

### 2. Modalités de remise

Les identifiants (login et mot de passe) sont adressés par mail à l'adresse communiquée par l'utilisateur.

Conformément à la loi n° 2000-719 du 1er août 2000, l'utilisateur s'engage à communiquer ses coordonnées exactes à l'Association.

L'accès aux services de l'Association est donc possible à compter de la date de réception par l'utilisateur de ses identifiants.

### 3. Caractères personnel et confidentiel

Les identifiants sont personnels et confidentiels.

L'utilisateur est seul responsable de la garde et de l'utilisation des identifiants que l'Association lui aura transmis.

L'utilisateur s'engage à conserver secret ses identifiants et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Toute connexion au service ou transmission de données effectuées en utilisant les identifiants de l'abonné seront réputées avoir été effectuées par l'utilisateur lui-même ou l'un de ses préposés ou une personne dont il a la garde et donc, sous sa responsabilité.

### 4. Perte et vol

En cas de perte ou de vol ou, plus généralement, de détournement des identifiants par des tiers, l'utilisateur s'engage à avertir l'Association, sans délai, par messagerie électronique.

### 5. Modifications

L'Association se réserve le droit de changer tout ou partie des identifiants (dont notamment, l'adresse e-mail), notamment pour des raisons d'ordre technique ou de

sécurité, sans que l'utilisateur ne puisse réclamer une quelconque indemnité.

## Article VII Modifications de la charte

Les termes de cette charte pourront, le cas échéant, être modifiés à l'initiative de l'Association.

La charte en ligne prévaut sur la charte imprimée.

L'utilisateur se tiendra au courant des éventuelles modifications apportées à la charte qu'il pourra consulter sur le site <http://www.centraliens-lyon.net>.

A défaut de résiliation de sa part, il sera réputé avoir accepté ces modifications.

## Article VIII Divers

Le défaut pour l'Association d'exercer les droits qui lui sont reconnus en application de la présente Charte ne constitue pas une renonciation à faire valoir ces droits.

L'Association se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de toute personne qui n'aurait pas respecté la présente Charte.

Dans l'hypothèse où l'une quelconque des dispositions de la présente Charte serait annulée par une décision de justice, les parties s'accordent à guider le juge pour que l'appréciation du juge tienne compte de la commune intention des parties manifestée par la présente Charte, les autres dispositions demeurant valables et continuant de s'appliquer entre les parties. Les titres des articles n'ont qu'une valeur indicative.

La présente Charte et la relation entre l'Association et les utilisateurs seront soumises au droit français et tout différend n'ayant pu trouver une issue transactionnelle sera porté devant les tribunaux compétents de Lyon.

Lyon, le 18 juin 2008